

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Pianottoli-Caldarello

Par arrêté municipal n° 2024-59 du 23 avril 2024, Monsieur le Maire de Pianottoli-Caldarello a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux usées, et du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune.

Ont été désignés par le Président du tribunal administratif de Bastia, M. Dominique FARELLACCI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera du 14 mai 2024 à 09h au 14 juin 2024 à 17h sur une période de 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Pianottoli-Caldarello : 2675 Territoriale 40, lieu-dit Viagenti, 20131 Pianottoli-Caldarello.

Consultation du dossier d'enquête et demandes d'informations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable au format papier à la mairie de Pianottoli-Caldarello du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti depuis un poste informatique tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures précités.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables en version numérique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5365>

- sur le site internet de la commune de Pianottoli-Caldarello à l'adresse suivante : www.pianottoli-caldarello.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant les projets peuvent être demandées auprès de :

- la personne responsable du projet de PLU : Monsieur le Maire, Charles-Henri BIANCONI, mairie@pianottoli-caldarello.fr, 04 95 71 80 06 et, en cas d'absence, Monsieur le Premier adjoint, Paul QUILICHINI, mairie@pianottoli-caldarello.fr, 04 95 71 80 06 ;

- la personne responsable du projet de schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux usées : Monsieur le Maire, Charles-Henri BIANCONI, mairie@pianottoli-caldarello.fr, 04 95 71 80 06 et, en cas d'absence, Monsieur le Premier adjoint, Paul QUILICHINI, mairie@pianottoli-caldarello.fr, 04 95 71 80 06 ;

- la personne responsable du projet de schéma directeur et de zonage d'assainissement des eaux pluviales : Monsieur le Maire, Charles-Henri BIANCONI, mairie@pianottoli-caldarello.fr, 04 95 71 80 06 et, en cas d'absence, Monsieur le Premier adjoint, Paul QUILICHINI, mairie@pianottoli-caldarello.fr, 04 95 71 80 06.

Dépôt des observations du public - Permanences du commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- adressées par voie postale, « Enquête publique relative à l'élaboration du PLU, du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux usées, et du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune - A l'attention du commissaire enquêteur - 2675 Territoriale 40, lieu-dit Viagenti, 20131 Pianottoli-Caldarello » ;

- adressées par courriel à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5365@registre-dematerialise.fr ;

- déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5365> ;

- consignées directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public disponible au siège de l'enquête du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

- présentées directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête en mairie de Pianottoli-Caldarello :

- le **Mardi 14 mai 2024 de 09h à 12h, jour d'ouverture de l'enquête,**
- le **Mercredi 22 mai 2024 de 14h à 17h,**
- le **Mardi 28 mai 2024 de 09h à 12h,**
- le **Samedi 1^{er} juin 2024 de 14h à 17h,**
- le **Vendredi 7 juin 2024 de 09h à 12h,**
- le **Vendredi 14 juin 2024 de 14h à 17h, jour de clôture de l'enquête.**

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, au Maire de Pianottoli-Caldarello et simultanément au Président du tribunal administratif de Bastia.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la mairie de Pianottoli-Caldarello en version papier et en version numérique sur le site internet de la mairie.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête / Autorité compétente pour statuer

A l'issue de la procédure d'enquête, les projets de PLU, de schéma directeur et de zonage d'assainissement des eaux usées, de schéma directeur et de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune - éventuellement modifiés pour tenir compte des observations de la population, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur - seront soumis au conseil municipal de la commune pour approbation.

Le Maire

Charles-Henri BIANCONI